

ABONNEMENT.

30 fr.
16
8
25 fr.
18
10

En s'abonne :  
A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires.  
A PARIS,  
Chez DONGREL et BULLIER,  
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annances, la ligne, 20 c.  
Réclamations, 30 c.  
Faits divers, 75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication  
des insertions répétées même payées  
sans restitution dans ce dernier cas.  
Et du droit de modifier la rédaction  
des annonces.

Les articles communiqués  
doivent être remis au bureau  
du journal la veille de la repro-  
duction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne  
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-  
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-  
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

27 Septembre 1876.

Chronique générale.

La plus grande confusion règne encore  
dans les nouvelles orientales. A peine a-t-on  
bouché une voie d'eau qu'il s'en déclare une  
autre. A peine la diplomatie a-t-elle aplani  
une difficulté qu'une autre surgit. Tout le  
monde désire la paix et croit à la paix, et il  
se pourrait que la guerre mit en feu la Rus-  
sie et la Turquie d'abord, puis bientôt l'Eu-  
rope entière.

Mais ne sommes-nous pas décidément  
sur le point de voir la paix se conclure en  
Orient? On lit dans le Nord, dont les atta-  
ches avec le gouvernement russe sont con-  
nues :

« Nous applaudissons franchement, pour  
notre part, au programme anglais, qui ren-  
ferme tout ce que nous avons demandé et  
demandons : le statu quo ante bellum pour la  
Serbie; pour le Monténégro, un agrandisse-  
ment territorial motivé moins encore par ses  
succès militaires incontestés que par l'im-  
possibilité d'arriver autrement à un apaise-  
ment réel dans ces parages; enfin, l'autono-  
mie embrassant la Bulgarie en même temps  
que la Bosnie et l'Herzégovine.

« Si ces conditions sortent intactes des né-  
gociations, et si leur réalisation pratique  
répond aux principes posés, il n'y a pas de  
doute que, présentées à la Porte avec l'au-  
torité irrésistible de l'unanimité des grandes  
puissances, et triomphant à ce titre des vel-  
lités de résistance du gouvernement turc,  
elles ne soient le point de départ d'une paci-  
fication durable en Orient.

« En tout cas, on doit rendre hommage à  
la façon dont le cabinet anglais s'est ac-  
quitté de la mission qu'il avait assumée. Le  
comte Beaconsfield n'a pas exagéré, dans  
son discours d'Aylesbury, les mérites du

projet de son collègue lord Derby, et en  
présence de l'initiative que vient de prendre  
le gouvernement anglais en vue d'établir la  
tranquillité en Orient sur des bases sérieu-  
ses et solides, on peut passer par-dessus  
les commentaires rétrospectifs un peu ha-  
sardés que contient ce même discours, et  
qui ont sans doute été dictés au premier mi-  
nistre surtout par des préoccupations parle-  
mentaires.

Il manque une chose essentielle à ce pro-  
gramme, c'est que la liberté religieuse soit  
garantie aux catholiques aussi bien dans les  
provinces détachées de l'empire ottoman que  
dans celles qui lui seront conservées.

Au moment où l'on a pu croire que des  
complications menaçaient de se produire  
dans la politique extérieure, des pétitions  
ont été rédigées pour demander le rétablis-  
sment de la garde nationale.

Bien entendu, les difficultés prévues n'au-  
raient été qu'un prétexte à ce vœu insensé.  
Il ne serait pas impossible, dit-on, que  
les pétitions arrivassent, pendant la session  
d'hiver, à la tribune de la Chambre.

Les réfugiés de la Commune réunis en  
assemblée générale ont décidé que tout indi-  
vidu condamné pour faits relatifs à la Com-  
mune qui aurait demandé ou fait demander  
sa grâce, serait immédiatement expulsé de  
la société dont il fait partie.

A propos de la proclamation de la pre-  
mière République, la Gazette du Languedoc  
cite un fait historique que les républicains  
feignent d'oublier et que d'ailleurs beaucoup  
de personnes ignorent :

« La Convention se composait de 749  
membres.

« La majorité était donc de 374.  
« Et la République ne fut proclamée que  
par 371 membres.

« Il en manqua quatre pour que cette  
proclamation eût lieu par la moitié plus un  
des membres composant l'Assemblée.

« D'où il résulte qu'elle ne fut même pas  
légale.

En effet, le 22 septembre, les membres  
de la gauche étaient seuls présents à la  
Convention. Ils profitèrent de l'absence de  
la droite pour obtenir un vote de surprise,  
et la première comme la seconde Républi-  
que a dû le jour à un escamotage parle-  
mentaire. (Enion.)

La pétition suivante se couvre de signa-  
tures dans la ville de Marseille :

« Monsieur le maire,

« Notre qualité de catholiques, c'est-à-dire  
de membres d'un culte reconnu, nous don-  
ne le droit, conformément à la loi de praï-  
riaire an XII et aux arrêts du conseil d'Etat,  
d'avoir un lieu d'inhumation spécial dans  
lequel ceux-là seuls peuvent être admis  
qui sont morts dans le sein de l'Eglise cat-  
holique et dont un prêtre accompagne le  
convoi.

« C'est à l'exécution de cette loi que tend  
la pétition d'un certain nombre de catho-  
liques réclamant la création d'un cimetière spé-  
cial, muni d'une entrée particulière, pour  
ceux dont l'Eglise reconnoît la sépulture.

« Discutée dans la séance du 18 août,  
cette pétition vous a été renvoyée par la  
commission municipale.

« Confiants dans votre zèle pour les inté-  
rêts religieux, nous venons insister forte-  
ment auprès de vous pour que satisfaction  
soit donnée au plus tôt à cette demande et  
que de nouvelles profanations soit épargnées  
à notre dernier asile.

« Marseille, le 15 septembre. »

La République française aborde la question  
du budget des cultes et elle tâche de justi-  
fier le refus de la commission de voter le  
crédit relatif au traitement des desservants.

Ce sera, en effet, l'une des grosses questions  
débatues à la rentrée. M. Dufaure, dit le  
Français, est résolu à combattre les proposi-  
tion de la commission et à y engager sa res-  
ponsabilité.

Les journaux ministériels s'efforcent de  
démentir les bruits qui ont circulé sur des  
dissentiments entre le ministre de la guerre  
et le ministre de l'intérieur. Toutefois, l'un  
d'eux, le Monteur universel, le fait dans des  
termes qui feraient supposer que l'accord,  
en effet, ne serait pas très-complet. D'autres  
feuilles prétendent que M. de Marcère ne  
consentirait à venir prendre part à la nomi-  
nation des commandants de corps d'armée  
que si le général Berthaut adressait préala-  
blement une circulaire « républicaine » à  
ces commandants. Sinon, Achille resterait  
sous sa tente.

Plusieurs personnages de la noblesse de  
France vont se rendre cette semaine à Froh-  
dorf pour fêter l'anniversaire de la naissance  
de M. le comte de Chambord.

Un journal annonce que M. de Belcastel,  
neveu du sénateur, débutera l'année pro-  
chaine comme ténor à l'Opéra, et que, pour  
faire son apprentissage, il est déjà figurant  
dans les chœurs de l'Opéra.

Etranger.

ORIENT.

Le Nord se dit en mesure de donner la  
teneur des propositions anglaises qui doi-  
vent servir de bases à la médiation euro-  
péenne en vue du rétablissement de la paix  
en Orient.

Ces propositions seraient les suivantes :  
Armistice sans conditions.  
Statu quo ante bellum pour la Serbie et

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LA TROUPE.

(Suite.)

Prenez ce bâton d'Etat, dit la reine à Michel ;  
il vous servira de sauf-conduit chez tous les alliés  
du sérakik : cachez-le seulement à ses ennemis,  
afin qu'ils ne vous imputent pas à crime sa protec-  
tion.

Nommant alors successivement tous les chefs des  
pays voisins, elle désigna à ses hôtes ceux qu'ils  
devaient chercher ou éviter, et les renvoya suivis  
de plusieurs esclaves portant des plats de kus-kus  
et des gourdes de vin de palmier.

Comme ils finissaient leur repas, le sérakik les  
fit avertir qu'il les invitait le soir même à un folgar  
(fête) donné en leur honneur.

Riou et Loriot trouvèrent la foule réunie dans  
l'enclos royal. Une troupe de guiriots (bardes nè-  
gres) entourait le sérakik.

Les uns tenaient à la main des luths de bois  
creusé et recouvert de cuir, sur lequel passaient

trois cordes de crin; d'autres soufflaient dans  
des flageolets de roseaux ou dans d'énormes clair-  
ons formés d'une seule défense d'éléphant.

Le chef des guiriots chantait à haute voix les  
louanges du sérakik, dont il vantait les richesses  
et le courage.

Lorsqu'il eut achevé, le roi lui jeta son manteau  
d'étoffe rayée et ses bracelets de corail.

Les invités s'assirent alors à terre, de manière à  
former un grand rond au milieu duquel devaient  
s'exécuter les danses; puis les sons du balaffo se  
firent entendre.

Cet instrument, le plus curieux et plus estimé de  
tous ceux que les nègres ont inventés, est une  
espèce d'orgue grossier composé d'une rangée  
de calebasses progressivement plus petites.

Un guiriote frappe les touches avec des baguettes,  
en agitant deux chaînes suspendues à ses poignets.

D'abord parurent les danseuses, dont les pas  
cadencés et les poses mêlées de cris excitèrent  
plusieurs fois l'admiration de l'assemblée; puis  
vinrent les guerriers tenant d'une main leurs  
ardillias (petites javelines), de l'autre leurs bou-  
cliers en peau de dansa (espèce de vache), et les  
chèveux ornés de morceaux d'ivoire, de cuivre ou  
d'étain.

Ils imitèrent successivement toutes les attitudes  
de la lutte et du combat, se menaçant de leurs ar-  
mes, et les entre-choquant au passage.

Les spectateurs regardaient en causant et en  
riant jusqu'au moment où, animés par la musique,  
ils se levèrent presque tous, et commencèrent une  
danse générale à laquelle prit part le sérakik lui-  
même.

Les deux troupeurs ne quittèrent le folgar que  
vers le milieu de la nuit.

Comme ils regagnaient leur case, ils aperçurent  
dans l'ombre un homme qui les suivait, et crurent  
reconnaître le marabout qu'ils avaient rencontré  
le matin.

Celui-ci les regarda entrer, fit un geste de me-  
nace, puis se dirigea vers le folgar où le sérakik  
était demeuré.

Etienne et Michel furent réveillés avant le jour  
par un des guiriots de la reine, qui venait les enga-  
ger à partir sans plus retard.

Il leur déclara que le marabout Tomi s'était plaint  
de leur conduite, et avait persuadé au sérakik de  
les arrêter.

Riou se hâta de rassembler les bagages, tandis  
que son compagnon allait chercher les ânes, et  
leur guide les conduisit hors de Sonka.

Il leur fit suivre d'abord la rivière; puis, le jour  
venu, gagna les bois afin d'échapper aux poursuites.

Cependant, lorsque le danger parut moins im-  
minent, Michel engagea conversation avec son  
guide.

C'était, comme tous ses pareils, un joyeux com-

pagnon accoutumé aux plaisirs de la cour; car les  
guiriots jouissent chez les rois nègres de presque  
autant d'avantages que les marabouts.

Ce que ceux-ci exigent en paiement de leur gris-  
gris, les autres l'obtiennent en récompense de  
leurs louanges, et la vanité rapporte aux seconds  
presque autant que la crainte aux premiers : aussi  
n'est-il pas rare de voir les princes et les grands  
se dépouiller successivement en leur faveur de tout  
ce qu'ils possèdent.

Le guiriote qui conduisait les deux troupeurs était  
occupé à leur vanter les privilèges de sa profession,  
lorsqu'un sourd retentissement se fit entendre à la  
gauche du chemin qu'ils suivaient.

Le nègre s'interrompit et s'arrêta court.

— Quel est ce bruit? demanda Etienne.

— C'est l'olomba (1) dit le guiriote.

— Ainsi nous sommes poursuivis?

— Non, car le son retentit devant nous.

— Qu'est-ce donc alors?

— Un de nos chefs est parti depuis trois jours  
pour une expédition contre les habitants de Felu,  
et ce tambour de guerre doit être le sien.

Il n'avait point achevé qu'une avant-garde de  
cavalerie parut sur la lisière du bois.

Il y avait environ six cents hommes bien montés,  
et pour la plupart armés de fusils.

(1) Grand tambour de guerre.

pour le Monténégro, avec agrandissement du territoire de ce dernier ;

Large autonomie locale pour la Bosnie, l'Herzégovine et la Bulgarie.

Le Nord ajoute que ces conditions ont toutes chances d'être acceptées par la Russie, la France, l'Allemagne et l'Italie, et qu'on espère vaincre facilement les résistances de l'Autriche.

Nous ne savons pas si le Nord est bien informé ; nous lui laissons donc la responsabilité de cette nouvelle. Comme c'est hier que les ambassadeurs ont dû faire une démarche collective auprès du Divan, pour lui faire connaître la décision des puissances, nous saurons avant peu sur quels points les cabinets se sont mis d'accord et ce qu'il faut en espérer.

Le sultan, en face de la nécessité, acceptera peut-être toutes les propositions qui lui seront faites ; mais il a à compter avec les sofas et avec le fanatisme de la population de Constantinople que les conditions indiquées par le Nord révolteraient peut-être.

La médiation des puissances trouvera une autre difficulté dans l'attitude de l'armée serbe, où le sentiment slave excité, par les volontaires russes, reprend chaque jour plus de vie et conduit les troupes à l'indiscipline.

Le prince Milan n'est plus le maître dans son gouvernement ; le véritable maître est Tcherniaïeff.

A la suite du pronunciamiento militaire qui a proclamé Milan roi de Serbie, on avait annoncé que le prince refusait ce titre, qui pouvait mécontenter les puissances médiatrices.

D'après une correspondance du Temps, il paraît qu'il n'en est rien, et que, bon gré mal gré, Milan doit être roi, de par la volonté de son armée.

Le Daily News donne les mêmes renseignements.

Si cela est vrai, on se demande qui gouverne en Serbie, et comment on négociera la paix avec un Etat où l'armée est absolument maîtresse de la situation.

Ce n'est donc pas seulement aux Osmanlis fanatiques de Constantinople qu'il faut faire entendre raison, c'est aussi à l'armée serbe et aux officiers russes qui la commandent, et qui semblent peu disposés à écouter un langage pacifique.

L'Agence Maclean publie les dépêches suivantes, qui ne manquent pas de gravité :

« Belgrade, 24 septembre.

Le comité permanent de la Skouptchina a approuvé la proclamation du prince Milan comme roi des Serbes, et demande que le gouvernement se rende au désir du pays.

Ce comité a envoyé une adresse de confiance au général Tcherniaïeff.

« Vienne, 24 septembre.

On croit ici que le prince Milan acceptera le fait accompli et se laissera nommer roi, malgré les conseils contraires de la Russie ; on présume même que le prince

Milan ira à Deligrad, où se prépare une fête solennelle pour le couronner roi. »

MONACO.

Nous trouvons dans les journaux de Nice la note suivante sur « la question de Monaco » :

« Plusieurs journaux de Paris et de la province contiennent des renseignements erronés sur le prince et la principauté de Monaco.

« Charles III n'est pas malade d'une fluxion de poitrine : il souffre depuis deux mois d'une affection nerveuse, grave, il est vrai, mais sans danger immédiat. Le docteur Voisin, et non le docteur Déclot, a été appelé de Paris en consultation.

« Le prince Albert de Monaco, qui, au début de la guerre de 1870, a abandonné un grade supérieur dans la marine espagnole pour servir la France comme lieutenant de vaisseau auxiliaire, et qui, par sa conduite, a obtenu la croix de la Légion d'Honneur, dont il se montre fier, administre provisoirement la principauté, en vertu d'une délégation régulière de son père.

« Le prince Albert ne manifeste nullement l'intention de ne pas succéder à son père. Sa renonciation aurait d'ailleurs pour seul effet, d'après le droit public, de transmettre la souveraineté à son fils, âgé de quatre ans, et né de son mariage avec la sœur du duc d'Amillon.

« Si la principauté, qui est attachée à la vieille dynastie des Grimaldi, n'a pas une constitution, elle n'en jouit pas moins d'une grande prospérité et d'une liberté relative. A l'abri des impôts et exempt de tout service militaire, la population est unanime à vouloir le maintien de son autonomie, quoi qu'en puissent dire et penser certains journaux mal informés.

« Quant à des difficultés avec la France pour le règlement des frontières, elles sont imaginaires, cette question de délimitation ayant été régulièrement et définitivement traitée après la guerre. »

### Nouvelles militaires.

Plusieurs députés ont l'intention de demander à M. le ministre de la guerre que les portes de nos Ecoles militaires soient désormais rigoureusement fermées à tous les candidats dont la vigueur physique et la santé ne seront pas évidentes, le certificat médical d'aptitude corporelle étant concédé maintenant trop légèrement, et donnant à l'armée des officiers d'une santé chétive, qui les rend incapables de pouvoir faire campagne.

Il est question de nommer un inspecteur général permanent de l'armée territoriale.

Cette fonction, qui tout d'abord paraissait destinée au général Berthaut, serait créée, nous assure-t-on, aussitôt que la constitution plus complète des cadres permettra

d'organiser la nouvelle milice sur des bases plus solides.

Un officier supérieur anglais, envoyé par le Times pour suivre les grandes manœuvres de l'armée française, a adressé à ce journal plusieurs lettres qui ont été très-remarquées, et desquelles il ressort qu'il a été très-favorablement impressionné par tout ce qu'il a vu. Laisant de côté ce qui a rapport à la partie technique, de laquelle je ne suis pas juge, je ne veux citer que ce qu'il dit du moral de nos soldats. Cet officier a assisté à une messe militaire dans une petite localité où il n'y avait qu'un dépôt, — la principale partie du corps étant aux manœuvres.

« Les radicaux français, dit-il, sont enchantés de la suppression des aumôniers militaires. Leurs organes dans la presse sont furieux parce que l'autre jour le général Ducrot a fait célébrer une grand-messe militaire sur le mont Beuvray, et j'ai entendu à l'hôtel un commis-voyageur qui déclarait qu'il n'avait aucune confiance dans les généraux qui agissent ainsi. Ces gens-là voudraient nous faire croire qu'ils ont réussi à délivrer le soldat d'un joug qui lui était odieux. Ma conviction, néanmoins, d'après ce que j'ai vu dimanche, c'est qu'une grande partie de l'armée n'a aucune sympathie pour ces libres-penseurs. Rien ne pouvait surpasser le respect et la bonne tenue de la compagnie de service. De plus, il y avait là cinq officiers et une dizaine d'hommes qui étaient venus de leur plein gré. Il est probable aussi qu'un certain nombre d'officiers et soldats étaient allés à d'autres messes plus tard ; et un grand nombre d'hommes étaient absents pour cause de service. »

Notez que l'officier qui écrit ceci a pris soin de déclarer qu'il était protestant. Je finis en citant les paroles qui terminent sa lettre : « Disons à l'honneur de l'armée que les officiers français, en tout ce qui constitue un corps, laissent de côté la politique. Voilà quinze jours que je vis au milieu d'eux, et, même dans les conversations particulières, je n'ai jamais vu témoigner le désir de parler politique... Un seul sentiment domine chez tous, — l'amour du pays, et la résolution de rester en dehors des partis. »

### Chronique locale et de l'Ouest.

#### Saumur.

Nos réservistes vont cette semaine reprendre leurs travaux journaliers. Pour ne pas leur faire perdre l'habitude des armes, ceux du 66<sup>e</sup> de ligne, en garnison au château de Saumur, se sont rendus hier matin dans le Champ-de-Foire, où un feu de mousqueterie très-nourri s'est fait entendre pendant quelques heures.

On annonce que tous les soutiens de famille des classes de 1867, 68, 69, qui sont restés dans leurs foyers pendant la guerre de 1870, vont être incorporés comme réservistes pendant vingt-huit jours. Ils seront

convoqués très-prochainement pour une deuxième période d'instruction qui commencera le 17 octobre prochain. (Décision ministérielle du 16 août 1876.)

Les soutiens de famille, aînés de veuves, aînés d'orphelins, et tous les citoyens compris dans l'article 17 de la loi du 27 juillet 1872 sont dispensés du service actif en disposition du ministre pour les appels d'instruction militaire.

Le Guetteur de Saint-Quentin, qui publie cette nouvelle, ajoute que les raisons qui ont motivé l'exemption des soutiens de famille n'existent pas quand il s'agit d'instruire certaines circonstances, hommes qui, dans certaines circonstances, peuvent être appelés à concourir à la défense du pays.

Chaque année, un certain nombre de chasseurs ont à répondre, devant la justice, de délits de chasse, dus le plus souvent à leur ignorance des règlements. Nous croyons utile de leur rappeler aujourd'hui ce qu'il n'est pas toujours prudent d'ignorer :

« Le droit de chasse n'appartient qu'au propriétaire sur son terrain. Le fermier n'a pas ce droit s'il ne lui est point reconnu par le bail.

« Le permis de chasse ne donne au porteur le droit de chasser que sur ses propriétés ou sur celles qu'il a louées. Le propriétaire a le droit de poursuivre tout chasseur trouvé en chasse sur ses terres, même sans l'avoir averti d'avance de cette prohibition. Le propriétaire seul a le droit sur le gibier trouvé sur ce terrain.

« Le chasseur qui a lancé une pièce de gibier sur sa propriété ne peut la poursuivre sur un terrain dont la chasse ne lui appartient pas, et le propriétaire peut alors la tuer ou blessé mortellement, tant qu'il ne le perd pas de vue, encore qu'il aille mourir sur le champ d'autrui.

« Le chasseur n'a pas de droit sur le gibier blessé si cette blessure est légère et n'empêche pas le gibier de gagner une propriété sur laquelle le chasseur n'a pas le droit de chasse.

« Un animal mortellement blessé par un chasseur qui le poursuit avec certitude de l'atteindre doit être considéré comme à lui, et un autre tireur ne peut, en l'achèvant, s'en emparer.

« On doit savoir aussi que l'administration des forêts est investie du pouvoir de poursuivre les délits de chasse commis sur son domaine et qu'elle peut transiger ou éteindre les poursuites même pour délits de chasse en temps et avec engins prohibés. »

Angers. — Le concours départemental d'animaux reproducteurs, que nous avons annoncé, a eu lieu dimanche dernier à Angers dans la grande allée du Mail.

Les animaux qui y ont été présentés étaient tous d'une beauté remarquable. Nous

Chaque cavalier s'était revêtu, selon l'usage, de tous ses habits, portant par-dessus une telle multitude d'étais et de boîtes renfermant des gris-gris, que beaucoup pouvaient à peine manier leurs armes.

L'un d'eux ayant été désarçonné resta étendu sur le dos sans pouvoir se relever, et fut obligé d'attendre l'arrivée des fantassins qui l'aiderent à se remettre en selle.

Ceux-ci portaient un carquois rempli de flèches empoisonnées, un arc, des zagaies à quatre pointes et des syna hamas ou javalois liés par une corde, que l'on retire après les avoir lancés.

Chaque soldat avait en outre, suspendu à l'épaule, un sac de la grosseur du bras, long d'un pied, et plein de kus-kus.

Enfin venaient derrière trois chameaux portant chacun deux pièces de canon de petit calibre, et un grand nombre d'ânes ou de bœufs chargés de bagages.

Cette petite armée longea quelque temps le bois, puis, tournant subitement pour le traverser, elle arriva à l'espace de carrefour où les troqueurs s'étaient arrêtés avec leur guide.

Les fugitifs furent à l'instant environnés ; mais Etienne montra le bâton d'Etat qui lui avait été remis, et le chef porta les deux mains à son front en s'inclinant avec respect.

Il descendit ensuite de cheval pour inviter les

deux Français à prendre avec lui quelques rafraîchissements.

Ils n'osèrent refuser, et ce retard les perdit. Ils n'avaient point achevé la collation offerte par le chef, lorsque deux cavaliers envoyés à leur poursuite arrivèrent au galop, et annoncèrent que le sérakik leur ordonnait de revenir à Sonka.

Toute résistance eût été inutile. Etienne et Michel se résignèrent donc à obéir.

V.

Ils trouvèrent le sérakik accroupi sur une natte devant la porte de son kombet, et fumant dans une pipe de pierre. Le marabout Toni se tenait derrière lui.

En apercevant les troqueurs, le prince négre leur jeta un regard sombre.

— Pourquoi êtes-vous parti subitement comme des voleurs qui se dérobent au châtimement ? demanda-t-il d'un ton sévère.

Riou hasarda quelques excuses empruntées aux nécessités du commerce.

Le sérakik l'interrompit.

— Et qui vous a permis de faire ce commerce ? s'écria-t-il ; ne savez-vous point que moi seul je puis l'autoriser, et que vous me devez avant tout un droit ?

Les troqueurs le regardèrent avec étonnement, puis protestèrent de leur pauvreté

— Vous êtes des menteurs, reprit le prince avec colère, je sais que vous avez du sangara.

Les deux cousins possédaient en effet quelques gourdes d'eau-de-vie réservée pour leur propre usage, et qu'ils cachaient soigneusement. Le marabout Toni les avait aperçues dans leurs bagages, et en avait averti le sérakik.

Malgré leur répugnance à livrer la précieuse liqueur, ils répondirent au roi négre qu'ils étaient prêts à lui faire goûter leur sangara.

— Tout de suite ! cria-t-il avec emportement.

Loriot chercha une des gourdes cachées sous les bagages et la lui donna.

Il la porta à ses lèvres avec avidité, l'avalait à moitié tout d'une haleine, puis, passant la main sur sa poitrine nue avec un sourire brutal :

— Du soleil pour le dedans ! murmura-t-il.

Et il but de nouveau.

Les yeux du marabout étaient devenus étincellants ; il se pencha vers le sérakik.

— Ce qui reste dans la gourde suffirait pour acheter un gris-gris contre la morsure des serpents, dit-il.

Le sérakik serra la bouteille contre lui, et s'écria :

— Il n'y a point de serpents dans mes kombets ; je ne crains pas les serpents.

Et il but de nouveau à petits coups.

— Je puis fabriquer un talisman contre les flèches, reprit le marabout.

— Je ne vais point à la guerre, interrompit le prince, qui porta de nouveau la gourde à ses lèvres.

— Contre la fièvre.

— Je me porte bien.

— Contre le poison.

— Contre le poison ! répéta le sérakik d'un ton attentif ; pourquoi ne l'avoir point dit plus tôt ?

La gourde est vide.

— Il y en a d'autres là, observa Toni en désignant du regard les valises des troqueurs.

— D'autres ! Qu'ils les donnent, s'écria le prince déjà à moitié ivre. Qu'ils les donnent toutes, et je partagerai avec toi pour avoir un gris-gris contre le poison.

Les deux matelots s'assirent sur leurs bagages.

— Le sérakik ne voudrait point dépouiller ses hôtes ! s'écria Michel.

— Prétendrais-tu me donner des conseils ?

— Mais songez !

— Je suis un honnête prince, un grand prince !

— Alors, vous ne voudrez pas...

— Et je puis tout prendre si je veux.

— Pourtant...

— Et je prends tout.

(La suite au prochain numéro.)

avons compté, dit le *Patriote*, 32 taureaux de différentes races, 90 vaches et génisses, une nombreuse bergerie de mérinos et de moutons de race limousine.

Une foule nombreuse assistait à la distribution des prix. Cette solennité a été présidée par M. Blavier, dont le discours avait surtout pour but de faire ressortir la supériorité de l'importation anglaise sur l'exportation française.

M. le préfet de Maine-et-Loire, M. le baron Le Guay, M. Malo, inspecteur général au ministère de l'Agriculture qui a été chargé de l'organisation du concours régional d'Angers pour 1877, M. le sous-préfet de Saumur, M. Bouton, membre de la commission départementale, occupaient les places d'honneur.

La prime d'honneur, consistant en une médaille d'or, offerte par M. le ministre de l'Agriculture, a été décernée à M. Stéphane Sage et à ses fermiers. Le premier prix de bande a été décerné à M. du Grand-Launay, propriétaire. Ce prix consiste en une médaille d'or offerte par M. le baron Le Guay, et en une somme de 400 fr., donnée par M. Joubert, sénateur.

**Conseil de guerre de Tours.** — Le nommé Décaris sait qu'après six jours d'absence un soldat est déclaré déserteur; aussi, croyant éviter sa comparution devant un conseil de guerre, cet homme, qui avait quitté son régiment le 13 août, a-t-il eu le soin de se représenter le 19, jour où les délais expiraient.

Malgré cette précaution, Décaris a été traduit au conseil, parce qu'au moment où il s'est absenté illégalement, il était de garde au Palais de Justice d'Angers, et qu'il a ainsi abandonné son poste.

Le conseil l'a condamné à six mois de prison.

**Nantes.** — Dimanche, on jouait la *Juive* au Grand-Théâtre, et la fin du premier acte a été marquée par un incident qui a produit un moment de terreur dans toute la salle. Par un bonheur providentiel, il n'y a pas eu à regretter le plus léger malheur.

Chacun sait que le grand défilé du cortège est fermé par une escorte de gens à cheval. Un de ces chevaux ayant été conduit trop près de la rampe, a été ébloui par l'éclat des lumières et frappé du bruit de l'orchestre. Pris de vertige, cet animal s'est cabré plusieurs fois, s'approchant de plus en plus du bord de la scène; et tout-à-coup on a vu, cavalier dessous, cheval renversé, passer par-dessus la rampe et tomber dans l'orchestre. Il était à redouter que les musiciens n'eussent pas le temps de se préserver. Le public a bientôt été rassuré et tranquilisé en apprenant que personne n'avait été atteint.

Les machinistes se sont mis à l'œuvre immédiatement et ont dressé, avec des planches, une route par laquelle cheval et cavalier ont regagné la scène.

Judi dernier, le train n° 26, parti de Paimboeuf à 6 heures 30 du soir, a rencontré sur la voie un bœuf qui a occasionné le déraillement des deux roues de derrière du wagon des voyageurs.

Cet accident a eu lieu à 600 mètres de Saint-Père-en-Retz, en allant sur Nantes. Aucune personne n'a été blessée.

**Trois jeunes gens noyés dans la Loire.**

Dimanche matin, le canot à voiles le *Belle*, monté par MM. le vicomte Auguste Vizzani, âgé de 18 ans 1/2, fils de M. le comte Vizzani, directeur propriétaire de l'école de dressage de la rue Lafayette; Gustave Gérard, âgé de 27 ans, écuyer de M. le comte Vizzani; le jeune Langlais, de Saint-Mandé, près Paris, âgé de 15 ans, et Charles Maout, âgé de 19 ans, partait, malgré une forte bourrasque soufflant de l'ouest. Ces jeunes gens s'étaient embarqués à Roche-Maurice, pour faire une partie de plaisir sur la Loire.

Jusqu'à trois heures et demie de l'après-midi, tout alla bien, malgré l'expérience de ces jeunes imprudents, si visible d'ailleurs, qu'on ne pouvait s'empêcher, à première vue, de prédire un triste dénouement.

Arrivé vis-à-vis de la Haute-Indre, le canot fut rempli par une lame, et coula. On vit les jeunes navigateurs s'agiter quelques instants à la surface de l'eau; trois d'entre eux disparurent presque aussitôt; un seul, M. Charles Maout, put atteindre à la nage une

des digues voisines où il fut recueilli par des habitants de la Haute-Indre.

Ce n'est pas la première fois, malheureusement, que des accidents semblables, arrivés dans des parties de plaisir, par l'imprudence des navigateurs trop inexpérimentés, plongent des familles dans un deuil digne des plus douloureuses sympathies.

(*Espérance du peuple.*)

Un triste accident a eu lieu vendredi dernier à la Motte, commune de Bédac (Ille-et-Vilaine).

M. Thébaud, cultivateur, est tombé, au milieu de son travail, du haut d'une charrette chargée de paille.

Les dents de la fourche qu'il tenait à la main lui ont perforé la gorge. Transporté immédiatement à son domicile, il a reçu les soins empressés du médecin de la localité. On espérait sa guérison, lorsqu'il a succombé à la suite d'une hémorragie que rien ne faisait prévoir.

Ce malheureux laisse sept enfants dont l'aîné a onze ans et le plus jeune dix mois à peine.

### Théâtre de Saumur.

Samedi prochain, 30 septembre, GRAND CONCERT donné par M<sup>lle</sup> CAUVILLE, élève du Conservatoire de Paris, avec le concours de la Musique des Sapeurs-Pompiers et de plusieurs Artistes.

Voici le programme de ce Concert:

- PREMIERE PARTIE.
1. *Hommage à l'Alsace-Lorraine* (Bléger).
  2. Grand air du *Nabab*, chanté par M<sup>lle</sup> Cauville (Halévy).
  3. Air pour baryton, chanté par M. X.
  4. *Nina ou la Folle par amour*, chantée par M<sup>lle</sup> Cauville (Daleyra).
  5. Valse pour orchestre à cordes (Strauss).
  6. Morceau pour baryton.
- DEUXIEME PARTIE.
7. *La Muette*, fantaisie (Auber).
  8. Grand air du *Pré aux Clercs*, chanté par M<sup>lle</sup> Cauville (Hérold).
  9. Morceau pour orchestre à cordes.
  10. Duo de soprano et baryton.
  11. Air pour baryton.
  12. *Rigoletto*, grand air, chanté par M<sup>lle</sup> Cauville (Verdi).
  13. Valse de Schuller.

Prix des places ordinaire.  
S'adresser, pour la location, chez M<sup>me</sup> Thuau.

### Faits divers.

Les réservistes parisiens incorporés au 21<sup>e</sup> de ligne à Langres sont rentrés mardi matin à Paris. Ils viennent de terminer les grandes manœuvres.

Un incident des plus tristes, que rapporte le *Siecle*, a troublé les derniers jours de leur séjour au corps.

Dans la nuit de samedi dernier, un réserviste voulut sortir de la caserne, malgré les observations du factionnaire. En fin de compte, celui-ci croisa la baïonnette; le réserviste persista dans son dessein et dans la lutte reçut un coup mortel. Le malheureux était, paraît-il, marié, et père de famille.

Le *Journal du Loiret* signale un double trait à l'honneur des réservistes du 32<sup>e</sup> régiment d'artillerie. Il y a huit jours environ, un canonier de ce régiment a eu un bras écrasé dans un service commandé. Les réservistes, avec un empressement digne d'éloges, ont aussitôt organisé une quête dont la somme s'est élevée à 145 fr. De plus, dimanche dernier, dans la cour de la caserne du Réservoir, M. Couture, un des clowns du Cirque d'hiver de Paris, qui se trouve faire à Orléans ses 28 jours de service, a organisé une séance au profit du malheureux mutilé; à l'issue de cette séance, on a recueilli 146 fr. Le produit de ces deux sommes a été versé entre les mains de M. le colonel du 32<sup>e</sup> pour être remis à la victime de ce triste accident, au sortir de l'hôpital.

Nous avons un autre fait de généreuse initiative à signaler à l'actif des jeunes réservistes du 32<sup>e</sup> d'artillerie.

Ils ont organisé une tombola de 1,000 billets à 50 c., dont le produit sera affecté aux familles de ceux de leurs camarades qui sont le plus nécessiteux.

On s'occupe dit, le *Rappel*, de la création d'un immense aquarium maritime et fluvial, qui serait une des principales curiosités de l'Exposition universelle de 1878. Cet aquarium coûterait environ 4 millions de francs, il serait construit aux frais d'une compagnie française et pourrait contenir 400 mille gallons d'eau salée, quantité égale d'eau de rivière, dans lesquelles eaux 4 millions de livres de poissons prendraient leurs ébats. Une baleine de grosseur moyenne, vivante, serait exposée dans un bassin spécial, et le roi des poissons fluviaux serait représenté par un crocodile, expédié tout vivant de l'Amérique du Sud.

Il y a quelques jours, une barricade s'est élevée à Paris, et il a fallu l'intervention de l'autorité pour rétablir l'ordre. Mais rassurez-vous: il s'agit d'une petite barricade que 40 gamins divisés en deux troupes, communards et Versaillais, avaient dressée à l'aide de pavés dans la rue Chappe. La bataille à coups de pierre était déjà commencée quand les femmes du quartier allèrent chercher deux sergents de ville qui démolirent l'édifice devant et derrière lequel les précoces révolutionnaires allaient jouer à la guerre civile.

C'est un coiffeur de Calais qui a gagné la prime de 150,000 francs attribuée au premier numéro sortant du dernier tirage de l'Emprunt de la ville de Paris.

Le Jardin des Plantes vient de recevoir deux oiseaux les plus beaux du monde et certainement les moins anciennement connus: ce sont deux argus femelles, espèce voisine du faisan et originaire des Iles Philippines.

Les premières peaux en arrivèrent seulement en France il y a un siècle, et ce n'est que depuis une quinzaine d'années que l'on réussit à amener les premiers argus vivants.

La tête et le cou de cet oiseau sont nus, mais convertis d'une peau irisée rouge passant au bleu par des changements très-curieux. Il est bien difficile de décrire très-brièvement sa collerette frisée, découpée, ses plumes brillantes constellées d'écailles par rangées, la composition de ses ailes portant des plumes de toutes couleurs, bleues, rouges et blanches, puis des ocellés splendides qu'il cache ou montre à volonté.

Le docteur Marmon, de New-York, énumère ainsi qu'il suit les effets des spiritueux en Amérique, pendant les dix dernières années.

L'alcool a imposé à l'Etat une dépense directe de 3 milliards.

Il a causé une dépense indirecte de 3 milliards 500 millions.

Il a détruit par le feu ou la violence une valeur de plus de 500,000 fr.

Il a causé plus de dix mille suicides.

Il a détruit trois cent mille vies.

Il a fait deux cent mille veuves et un million d'orphelins.

Il a placé cent mille enfants à la charge de l'Etat.

Il a fait entrer au moins cent cinquante mille individus en prison ou dans des maisons de charité.

La ville d'Aix, en Provence, fondée en l'an 423 avant Jésus-Christ, fait de grands préparatifs pour fêter, en 1877, le deux millième anniversaire de sa création.

On inaugurerait, le jour de la fête, une statue de Marius, qui infligea aux Teutons, 402 ans avant notre ère, une défaite tellement sanglante, que 300,000 de ces barbares restèrent sur le champ de bataille. Le lieu où s'engagea ce grand combat prit, dans la suite, le nom de Pourrières, parce que, dit-on, la terre resta engraisée pendant plusieurs siècles du sang des vaincus. Pourrières est à huit kilomètres d'Aix.

En ce moment un grand nombre d'ouvriers émigrent des Etats-Unis pour venir en Europe. Les conditions du travail ont été modifiées à ce point en Amérique que c'est désormais vers le continent que le Nouveau-Monde vient chercher sinon la fortune, au moins le travail.

Un mot de petite fille: La maman de Marie s'aperçoit, en revenant d'une visite que, pendant son absence, une main téméraire s'est glissée dans le sucrier. Elle a fait comparaitre à son tribunal Louise, sa fille aînée, âgée de cinq ans, et Marie, qui aura trois ans dans le mois prochain.

— Mesdemoiselles, dit la maman d'un ton sévère, qui est-ce qui a mangé un morceau de sucre?

— Pas moi! s'écrie Louise.

— Pas moi! s'écrie Marie.

— Mesdemoiselles, répond la maman, ne mentez pas. Il y en a une de vous deux qui a pris le morceau de sucre?

— C'est Marie! dit Louise.

— Non, ce n'est pas moi, réplique Marie. Louise est une menteuse. D'ailleurs, elle n'était pas là quand je l'ai pris.

### Dernières Nouvelles.

Quelques journaux radicaux annoncent qu'au prochain conseil des ministres il serait demandé d'interdire le congrès d'ouvriers qui doit se réunir à Paris dans les premiers jours d'octobre et dont la *Tribune* est l'organe officiel. M. de Marcère, qui est de plus en plus l'homme des radicaux, aurait été prévenu par eux, c'est-à-dire mis en demeure de s'opposer à l'interdiction.

On lit dans la *Patrie*:

Certains journaux ont annoncé que le gouvernement était décidé à convoquer les Chambres pour le mercredi 25 octobre prochain.

C'est là une erreur qu'il convient de rectifier.

D'après les propres déclarations faites récemment par M. le duc d'Audiffret-Pasquier à l'un de ses collègues, le Sénat et la Chambre des députés ne se réuniront pas avant le lundi 6 novembre.

Jusqu'à nouvel ordre, cette date doit donc être considérée comme celle choisie par le gouvernement pour la convocation des deux Chambres.

Nous trouvons dans le *Golos*, journal russe, les nouvelles suivantes:

« Un avis du gouverneur de Saint-Petersbourg informe le public qu'il sera fait, dans un délai de trois jours, un recensement général des chevaux propres au service de l'armée. Pareille mesure est prise sur tout le territoire de l'empire, à l'exception de quelques provinces qui, par des considérations diverses, sont provisoirement exemptées de la conscription hippique.

» D'un autre côté, le *Messenger du gouvernement* publie une longue liste d'avancement d'officiers généraux et de nombreuses promotions dans les différents ordres. On remarque surtout les distinctions accordées à quelques généraux, membres de la Société de secours aux blessés, pour les services, sans doute, qu'ils ont rendus dans l'organisation des ambulances envoyées en Serbie. Je vous fais grâce des commentaires peu pacifiques que ces mesures produisent dans le public. »

Nous n'avons pas besoin de faire ressortir la gravité de ces informations.

Nous ajouterons, d'après des renseignements dignes de foi, que les troupes russes concentrées sur les frontières de Roumanie forment une armée d'environ cent mille hommes.

De Semlin, on nous mande, 23 septembre:

« On craint de graves complications politiques en Serbie. Les journaux magyars assurent que le prononciamiento de Deligrad n'est que le premier acte d'un coup d'Etat de la diplomatie russe, coup d'Etat facile à démasquer. Le czar aurait invité le prince Milan à en référer à Tcherniaeff dont la réponse sera qu'il n'est plus possible d'arrêter le mouvement. Le ministre Ristich, d'accord avec le général, demandera comme principe au nom du pays pour le prince le titre de roi de Serbie. Celui-ci devrait donc céder à une pression et traiter avec la Porte à un autre titre que celui de prince vassal.

(Correspondance universelle.)  
Pour les articles non signés: P. Gobert.

On peut dire que l'Univers illustré tient à justifier, dans chacun de ses numéros, la vogue dont jouit cette magnifique publication. Ses gravures, intéressantes et variées, ne laissent échapper aucun sujet d'actualité. Quant à sa partie littéraire, confiée aux écrivains les plus distingués, elle est à la fois attrayante et d'une irréprochable moralité.

La Turquie contemporaine, tel est le titre d'un volume de M. William N. Senior, dont la librairie Calmann Lévy vient de publier une nouvelle édition. Ce livre n'est pas seulement le récit d'un touriste qui peint sous des couleurs vives et saisissantes les merveilles de l'Orient; c'est aussi, c'est surtout une très-judicieuse et très-solide étude de mœurs, des idées politiques et religieuses du peuple. Les événements dont la Turquie est le théâtre donnent à ce volume un intérêt tout particulier.

Librairie FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>, rue Jacob, 56, PARIS.

## LA MODE ILLUSTRÉE

### JOURNAL DE LA FAMILLE

SOUS LA DIRECTION DE M<sup>me</sup> EMMELINE RYMOND.

Ce journal, indispensable à toutes les mères de famille, paraît le samedi de chaque semaine: il donne par an plus de 2,000 gravures sur bois; — 24 planches, dans lesquelles on trouve plus de 800 modèles nouveaux de patrons en grandeur natu-

relle, pour vêtements de toutes sortes et de tous les âges; — romans, nouvelles, etc.

Un numéro spécimen est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste, à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>, 56, rue Jacob, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste: dans ce cas, il faut ajouter pour chaque trois mois un timbre de 25 centimes, soit 4 timbres pour l'année.

PAIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

1<sup>re</sup> édition : 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr.

4<sup>e</sup> édition : avec une gr. coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également dans les librairies des départements.

Refusez toute contrefaçon. — N'acceptez que nos boîtes en fer-blanc, avec la marque de fabrique Revalescière Du Barry, sur les étiquettes.

**SANTÉ A TOUS** rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

## REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

Trente ans d'un invariable succès, en com-

battant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, membrane muqueuse, cerveau et sang. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, réussit à éviter tous les accidents de l'enfance. — 88 000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castelnuovo, le duc de Plöskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

N<sup>o</sup> 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes. N<sup>o</sup> 46,270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N<sup>o</sup> 46,210 : M. le docteur médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N<sup>o</sup> 46,218 : le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N<sup>o</sup> 18,744 : le docteur-médecin Shorland, d'une hydropisie et constipation. — N<sup>o</sup> 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière, En boîtes de 4, 7 et 60

francs. — La Revalescière chocolatée, en boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr., de 576 tasses, 60 fr.; ou en carton 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, chez M. COMMON, rue Saint-Jean, N<sup>o</sup> 10, à Paris; M. TEXIER, M. NORMANDINE, rue Saussure, N<sup>o</sup> 3, à Rouen; M. RUSSEAU, rue de Valenciennes, N<sup>o</sup> 26, place Vendôme, Paris.

## CHEMIN DE FER DE POTIERS

Service d'été, à partir du 20 août

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 20 m. matin	11 — 30 —	10 h. 30 m. matin	4 — 30 —
1 — 30 —	7 — 40 —	9 — 30 —	11 — 41 —
Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 50 m. matin	10 — 45 —	9 h. 37 m. matin	3 — 39 —
12 — 30 —	6 — 20 —	7 — 39 —	11 — 18 —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

## COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 26 SEPTEMBRE 1876.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre	72	50	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	755	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	715	»	»
4 1/2 % jouiss. septembre	103	40	»	Crédit Mobilier	210	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	625	»	»
5 % jouiss. novembre	106	53	»	Crédit foncier d'Autriche	509	75	1 25	Société autrichienne, j. janv.	592	50	2 50
Obligations du Trésor, 1. payé	492	50	»	Charentes, 400 fr. p. j. aout.	418	75	1 35	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	429	29	»	Est, jouissance nov.	650	»	»	Orléans	332	75	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	492	50	1 25	Paris-Lyon-Méditerran., j. nov.	1050	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	333	»	»
— 1865, 4 %	510	»	»	Midi, jouissance juillet.	783	»	»	Est	332	»	»
— 1869, 3 %	387	50	2 50	Nord, jouissance juillet.	1293	»	5	Nord	336	50	»
— 1871, 3 %	333	»	13	Orléans, jouissance octobre.	1100	»	30	Ouest	330	»	»
— 1875, 4 %	500	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	700	»	»	Midi	329	75	»
Banque de France, j. juillet.	3740	»	»	Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.	»	»	»	Doux-Charentes	321	»	»
Comptoir d'escompte, j. aout.	727	50	7 50	Compagnie parisienne du Gaz.	1322	50	37 50	Vendée	326	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	380	»	10	Société Immobilière, j. janv.	29	50	»	Canal de Suez	536	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	335	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	519	50	»				
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	743	75	»								

## CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

### GARE DE SAUMUR

(Service d'été, 1<sup>er</sup> mai 1876.)

Départs de Saumur vers ANGERS.		Départs de Saumur vers TOURS.	
3 heures 20 minutes du matin, express-poste	8 — 45 —	3 heures 20 minutes du matin, direct-matin	8 — 20 —
9 — 1 —	1 — 37 —	9 — 41 —	9 — 41 —
4 — 10 —	7 — 17 —	12 — 38 —	12 — 38 —
7 — 17 —	10 — 37 —	4 — 44 —	4 — 44 —
10 — 37 —		10 — 58 —	10 — 58 —

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à Paris.

Etude de M<sup>e</sup> PAUL TAUREAU, notaire à Doué.

## VENTE MOBILIÈRE

APRÈS DÉCÈS.

Le dimanche 1<sup>er</sup> octobre 1876, à midi, par le ministère dudit M<sup>e</sup> Paul TAUREAU, en la demeure de M<sup>lle</sup> Perrine Perrault,

On vendra :

Meuble de salon en velours rouge, pendule, tapis, meuble de salle à manger, six lits complets en très-bon état, commodes, armoires, ustensiles de cuisine, vin en fût et en bouteilles, etc.

On paiera comptant, plus cinq pour cent. (479)

## A VENDRE

### 153 PIEDS D'ARBRES

ESSENCE DE CHÊNE

Plantés sur une pièce de terre dépendant de la Roche-aux-Moines, commune de Neuillé.

S'adresser au fermier. (480)

## A VENDRE

DE SUITE.

En bloc ou par lots.

## UN PRÉ

D'une contenance de 15 hectares, 50 ares, situé près Saumur, au lieu dit les Huraudières, dans lequel se trouve bâtie une charmante maison avec ses communs, et deux jardins; le tout affermé 1,800 francs.

S'adresser, pour traiter, à MM. MESNARD et JERRETTE, qui se trouveront tous les samedis et dimanches à l'étude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire, et à ce dernier, chargé de la vente et dépositaire des titres de propriété.

## A VENDRE

AU CHAPEAU,

## UN JARDIN

D'agrément et de produit,

AVEC UNE PETITE MAISON.

S'adresser à M. HUMEAU, rue Nationale, 27. (455)

Etude de M<sup>e</sup> DENIEAU, notaire à Allonnes.

## A VENDRE

A L'ADJUDICATION,

Le dimanche 8 octobre 1876, à midi,

En l'étude dudit M<sup>e</sup> DENIEAU.

1<sup>o</sup> Quatre-vingt-quatre pieds de peupliers;  
2<sup>o</sup> Vingt-quatre pieds de noyers;  
3<sup>o</sup> La coupe de 15 hectares 14 ares de bois taillis, essence de chêne (ladite coupe divisée en trois lots);  
4<sup>o</sup> Et la coupe de deux châtaigneraies propres à faire du cerclage;  
Le tout complanté sur la terre du Bellay, commune d'Allonnes.

## A LOUER

En totalité ou par parties,

## VASTES CAVES

PROPRES AU COMMERCE DES VINS

Situées à Saumur, rue des Basses-Perrrières.

S'adresser à M. PASQUIER, pharmacien. (268)

## A CÉDER

PRÉSENTEMENT,

FABRIQUE ET COMMERCE

DE

Boissellerie, Tonnelierie, Bois

Merrain, Cercles, Lattes

et autres articles.

Bonne clientèle.

Sans être du métier, on peut exploiter ces industries.

S'adresser à M. Z. LECUÉ, à Saumur. (454)

## BRASSERIE

DE

## SAINT-FLORENT

## SCHMETZ

Préviend le public qu'à dater de ce jour il vendra les bières en bouteilles :

Bières Beck Strasbourg, 40 centimes la bouteille.

Bière Brune, 25 centimes la bouteille. (461)

On demande un bon expéditionnaire.

Beaux appointements.

S'adresser au bureau du journal.

ANCIENNE PHARMACIE PASQUIER

20, rue du Marché-Noir, SAUMUR.

## A. GLOSIER

Pharmacien-chimiste, successeur.

Comme par le passé, on trouvera à la pharmacie un grand assortiment de bandages herniaires, de ceintures abdominales, de bas élastiques pour varices.

Ces articles étant une spécialité de la maison, sont de première qualité et à des prix très-moderés.

Appareils spéciaux, confectionnés sur mesure.

Un Agent commercial en vins et spiritueux, actif et très au courant des affaires de Londres, disposant de bonnes références, avec dépôt de garantie, entreprendrait volontiers la représentation d'une maison pour la vente à la commission des vins mousseux de Saumur. — Ecrire à M. Pierre ROWELL, 21 A, Frith street, Oxford street, W. Londres. (379)

## RIELLANT

DENTISTE

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

## LA RÉFORME ÉCONOMIQUE

REVUE BI-MENSUELLE  
Des Questions Sociales, Politiques, Fiscales, Scientifiques, Industrielles, Agricoles, Commerciales  
Parait le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois  
PAR LIVRAISONS DE SIX FEUILLES GRAND IN-8 (12 pages)

Tout abonné a droit à un abonnement d'un an au BIER-BULLE, moyennant 50 fr. — Il n'y a que 70

Primes diverses

ABONNEMENTS :

En an, 24 fr. — Six mois, 12 fr. — Trois mois, 6 fr. — Prix de Numéros : 1 franc.

Paris, Rue du Faubourg-Montmartre, 15

MARQUE

## POUDRETTE & ENGRAIS

Seule marque vendue sur analyse et avec garantie.



TH. PILTER

24, rue Albert, 24, Paris

Exiger la marque de fabrique.

Librairie MILON, rue d'Orléans à Saumur, et librairie GRASSE, rue Saint-Jean, à Saumur.

## LETTRES

## LE BEAU EN LITTÉRATURE

SUIVIES D'UNE

ÉTUDE SUR LE GRAND CORNELLE

Par M. LADÉ MERTY.

Curé de Saint-Pierre de Saumur, ancien professeur de rhétorique au Petit-Séminaire Mongazon, à Angers.

2<sup>e</sup> ÉDITION NOTABLEMENT AUGMENTÉE.

1 vol. in-12. — 2 fr. et 2 fr. 50 franco par la poste.

## LES MODES PARISIENNES

Bureaux : 22, rue de Verneuil, Paris.

Les Modes Parisiennes sont le plus richement illustré des journaux de modes, grâce à une collaboration recrutée exclusivement parmi les premières artistes. Des traités spéciaux, conclus avec les premières maisons de Paris, permettent en outre aux Modes Parisiennes de publier, bien avant les autres journaux, les modèles nouveaux de chaque saison et de ne donner que des modèles de choix, d'une élégance et d'un bon goût irréprochables.

## PRIX D'ABONNEMENT

PREMIÈRE ÉDITION

COMPRENANT

1<sup>o</sup> Chaque semaine, un Numéro de huit pages, illustré de nombreuses gravures;  
2<sup>o</sup> Chaque mois, une double planche de Patrons, en grandeur naturelle, permettant d'exécuter soi-même les toilettes représentées par les gravures.

UN AN : 12 FR. — SIX MOIS : 7 FR. — TROIS MOIS : 3 FR. 50.

Un numéro spécimen est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande. Les demandes d'abonnement doivent être accompagnées d'un mandat-poste et adressées à M. le Directeur des MODES PARISIENNES, 22, rue de Verneuil, à Paris.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur sousigné.